



GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETS

**TRIER, RECYCLER,
C'EST PRÉSERVER !**





Carte des jours de collecte.....	3
Réduire ses déchets.....	4
Consignes de tri.....	6
Consignes de sécurité.....	9
Les points d'apports.....	10
Comprendre les symboles.....	13
Les refus.....	14
Où partent vos déchets ?.....	16
Que deviennent vos déchets ?.....	18
Les déchèteries.....	22
Les déchets acceptés.....	24
Bientôt de nouvelles filières de tri en déchèterie.....	26
Le compostage.....	28
Trucs et astuces.....	30
Les documents utiles.....	31

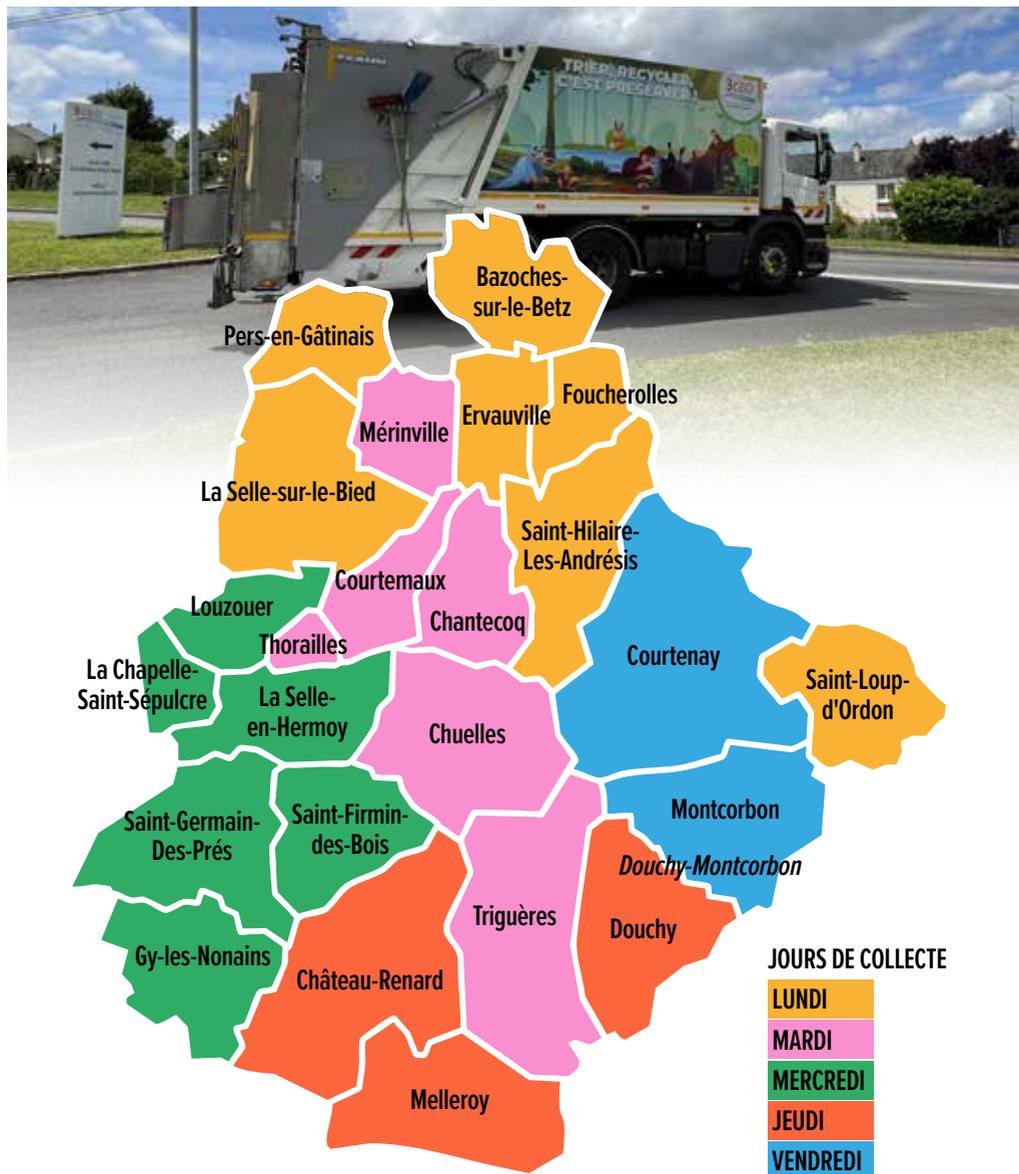


**ICI, LA VERSION À JOUR DU GUIDE
EN SCANNANT CE QR CODE.**

Directeur de publication Christophe BETHOUL / 3CBO - Directrice de rédaction Elisabeth MOISY
Comité de rédaction Anne-Sophie DUMONT, Karine QUIRIÉ, Florian PLASSARD
Mise en page Service Communication 3CBO - Impression Imprimerie LELOUP, 45700 Villemandeur
Tél. 02 38 85 06 49 - Édition Janvier 2025 - Publié à 2500 exemplaires

 Impression sur papier 100% recyclé

© Photos et visuels 3CBO, CITEO, Pixabay et Freepik - Liste des crédits non exhaustive
Guide non contractuel, la 3CBO décline toute responsabilité pour les erreurs
et/ou omissions éventuelles dans les textes.





Refuser : les articles à usage unique, les prospectus, les plats préparés...

Chaque foyer français reçoit en moyenne entre 30 à 40 kg de papier par an. Pour éviter cela, **mettez un STOP PUB.** Disponible gratuitement au Pôle Administratif (source : ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).



Réduire : le gaspillage alimentaire, les emballages jetables, sa consommation d'énergie...

108 € par an, soit environ 432 € pour une famille de 4 personnes : voilà le prix que nous coûte en moyenne les 29 kilos de gaspillage alimentaire par personne dont nous sommes responsables en tant que consommateurs, en France (source : ADEME).



Une somme importante qui pourrait nous permettre de faire des économies, d'autant plus en cette période d'inflation.

Optez pour des produits vendus au détail, en vrac (pâtes, riz, céréales...), **à la coupe** (charcuterie, fromage...) ou **avec un emballage réduit** (produits avec éco-recharge, produits concentrés...).

Évitez l'achat de produits à usage unique (vaisselle jetable, lingettes, piles jetables...) et préférez des **produits durables** (vaisselles réutilisables, torchons, piles réutilisables...).



Achetez des produits de saison cultivés localement car il y a moins de transport et donc moins de gaz à effet de serre.



Réutiliser/ Réparer : en ressourcerie, en Repair café, au café couture, les boîte à livres...

Pensez à **donner**, à **vendre**, à **réparer**... vous donnerez une seconde vie à ce qui ne vous est plus utile !

Vous trouverez sur le **territoire de la 3CBO** les **bornes** pour le textile, les chaussures et la petite maroquinerie que vous ne portez plus.

Retrouvez la liste des points sur notre site internet 3cbo.fr.



Recycler : lorsqu'on ne peut ni refuser, ni réduire, ni réutiliser un objet, il reste l'option du recyclage. Ainsi, si votre objet est recyclable, **pensez au tri** et ne le jetez pas dans le bac gris. Ainsi, il sera recyclé et pourra ainsi intégrer un nouveau cycle de production. Son recyclage permettra ainsi d'éviter de puiser inutilement dans les ressources naturelles de notre planète



Rendre à la terre : composter la matière organique.

Selon l'ADEME, ce ne sont pas moins de **38 % des ordures ménagères résiduelles** qui «**pourraient faire l'objet d'une valorisation**».

Pour obtenir un composteur individuel : remplir le formulaire sur www.3cbo.fr, ou pour mettre en place un site de compostage partagé : contactez l'accueil de la 3CBO.



**Bouteilles, flacons
et bidons en plastique**



**Cartonnetes
et briques alimentaires**



**Emballages
métalliques**



**Papiers, journaux,
magazines, enveloppes,
livres, cahiers**



**Sacs, sachets
et films en plastique**



Pots et barquettes





EN VRAC, vidés de leur contenu et sans les imbriquer les uns dans les autres, déposez TOUS vos emballages et papiers dans les colonnes ou bacs prévus à cet effet.



Si votre commune **n'est pas éligible** au Porte à Porte (PAP), vous devez vous rendre au point d'apport volontaire (Liste des points d'apport : page 10 et 11).



Si votre commune est **éligible** au Porte à Porte (PAP), vous devez jeter vos déchets dans le bac mis à disposition.



L'eau est précieuse, inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

Pour les papiers, inutile de les déchirer, d'enlever les agrafes, les spirales ou autres reliures.

Tous les papiers se recyclent, sauf les papiers broyés ou de calages, qui eux, iront en ordures ménagères.





Le verre



Le verre nait du verre, recyclons-le ! Evidemment, tous les verres ne sont pas recyclables. Sachez que seuls les **verres d'emballage** peuvent être recyclés, c'est-à-dire les **bouteilles, pots, bocaux et flacons***. Toute la **vaisselle culinaire "en verre"** (assiette, verre cassé) n'est pas à déposer dans les conteneurs, mais bien dans vos ordures ménagères.

*Pensez à retirer les bouchons et couvercles.

Le textile



Vous pouvez déposer dans les conteneurs du Relais des vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures) :

- Utiliser des sacs de 30 Litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours **bien fermer** ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.



Bacs de collecte

Dans la mesure du possible, sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte, en le présentant avec la poignée côté rue pour un ramassage plus simple et plus rapide.

Pensez à le rentrer après le passage du camion de collecte ou dès votre retour.

Stationnement et circulation

Restons calmes et courtois. Le métier de collecte n'est pas toujours aisé mais l'ensemble des équipes fait son possible pour satisfaire tous les usagers et gêner le moins possible la circulation.

Pour assurer une circulation fluide des camions bennes, merci de stationner sur les emplacements prévus à cet effet (La largeur d'un poids lourd n'est pas celle d'un deux-roues !).

Ne pas stationner à proximité des points d'apports afin de ne pas gêner leur bon fonctionnement pour les usagers et la collecte pour nos agents.

Véhicules : Respectez les distances de sécurité lorsque vous êtes derrière un camion de collecte et lors de vos dépassements, n'oubliez pas que des équipiers de collecte sont sur les marches-pied. Soyez prudents !

Vélo : N'oubliez pas, lors de vos dépassements, si vous vous trouvez dans l'angle mort du camion, le chauffeur ne vous voit pas !

A pied : Lors de manoeuvre du camion, assurez-vous d'être vu par le conducteur.



Communes	Localisation	Verre	Emballages
Bazoches-sur-le-Betz	Derrière la mairie - 3 rue du Midi	X	X
	Ecole - 8 route des Etangs	-	X
	Etang de Béon	X	X
Chantecoq	Bourg - Route de Chuelles	X	X
Château-Renard	Déchèterie - Avenue Charles Roux	X	X
	Derrière la mairie- 57 place de l'Hôtel de Ville	X	X
	Ancien collège - Route de Chatillon Coligny	X	X
	HLM Les Sorbiers - Rue des Sorbiers	X	X
Chuelles	La Sablonnière	X	X
Courtemaux	Rue des Havards	X	X
Courtenay	Déchèterie - ZI Plaine du Luteau	X	X
	Intermarché - 9 rue des Patureaux	X	X
	Jaqueminière - Côté route Montcorbon	X	X
	Avenue de Villefranche	X	X
	St Anne - Avenue Printanière	X	X
	Ancienne cour des pompiers – Place H. Combe	X	X
	Stade - Allée de Tiengen	X	X
	Lavoir- Rue des Ponts	X	X
1 Rue de la Maison Rouge	X	-	
Douchy	Rue des Prêles	X	X
	Rue Christian Fouliol	X	X
	Lotissement Les bleuets - Rue des Lys	X	X
Ervauville	Bourg - Rue de la Plaine	X	X
Foucherolles	Le Bourg	X	X

Communes	Localisation	Verre	Emballages
Gy-les-Nonains	Rue des Anciens Combattants	X	X
	Terreforts	X	X
La Chapelle-St-Sépulcre	Impasse de la Tuilerie	X	X
	Rue de la Plaine	X	-
La Selle-en-Hermoy	Cimetière	X	X
	Rue du Moulin à Vent	X	X
La Selle sur le Bied	Les hauts de la Selle	X	X
	Salle des fêtes - Rue de Picardie	X	X
	Déchèterie - Lieu-dit les Glands	X	X
Louzouer	73 rue de la Mairie	X	X
	Les Richoux	X	X
Melleroy	En face de la mairie- Rue de Château-Renard	X	X
Mérinville	Bourg - Route de Rozoy	X	X
	Hameau de la Roche	X	X
Montcorbon	Ecole Elementaire - Rue des Forges	X	X
Pers-en-Gatinais	A côté de la mairie - Rue de la Sainte Rose	X	X
St-Firmin-des-Bois	La marre des tilleuls - Rue de Bel Air	X	X
	Bourg- Rue du Bois de la Chenille	X	X
St-Germain-des-Prés	Route de Gy- Rue des Anciens Combattants	X	X
	Métairies	X	X
	Moulon Plateau - Rue de la Fonderie	X	X
St-Hilaire-les-Andrésis	Bourg- Rue du Cimetière	X	X
	Les Hauts Bois	X	X
St-Loup de Gonois	Bourg - Derrière l'église	X	X
Thorailles	Bourg - Eglise	X	X
	Bois des cranes - Route de la Dogetterie	X	X
Triguères	Gare	X	X
	Stade	X	X
Saint-Loup d'Ordon	Rue Principale	X	X



COMMUNES	ADRESSES
Bazoches-sur-le-Betz	Ecole primaire
Château-Renard	Près de la déchèterie
	Derrière la mairie
Chuelles	La Sablonnière
Courtenay	Intermarché
	Près de la déchèterie
	Rue de la Jacqueminière
La Selle-sur-le-Bied	Rue de Picardie
St-Germain-des-Prés	Route de Gy
	Ecole primaire
St-Hilaire-les-Andrésis	Rue du Cimetière
Triguères	Stade



Le **point vert** ne signifie pas que le produit sur lequel il est apposé est recyclable. Il indique que l'entreprise fabricante contribue au financement du système de collecte sélective et de recyclage.



Le **ruban de Möbius**, c'est le symbole universel du recyclage depuis les années 70. Il évoque le cycle sans fin du recyclage. On peut trouver ce sigle sur un emballage dit recyclable (au regard de la norme ISO 14021). Il vise à informer l'utilisateur final du caractère recyclable du produit dans le but de l'inciter au tri sélectif.



Le ruban de Möbius avec %

Jusqu'ici, tout va bien. Mais les choses se compliquent quand vous trouvez ce même ruban de Möbius avec un % en son centre. Dans ce cas, le ruban de Möbius n'indique pas l'aptitude au recyclage d'un emballage mais le pourcentage de contenu de matériau recyclé utilisé pour produire cet emballage.



Ce **symbole** n'a pas de lien avec le recyclage, il est apposé sur les produits ou emballage pour inciter à les jeter dans une poubelle.



Le **poubelle barrée** indique que le déchet ne doit pas être jeté dans une poubelle classique. Il doit être collecté par une filière spécifique.



Le logo **TRIMAN** indique que le produit ou son emballage est recyclable, que la filière de recyclage existe et qu'il doit être trié où rapporter dans un point de collecte.



PETE or PET



HDPE or PE-HD



PVC or V



LDPE or PE-LD



PP



PS



0 or N/A

Ce marquage est utilisé pour trier les plastiques qui peuvent être remis à la filière de recyclage.

Ces signes indiquent la nature du plastique.

PET ou **PETE** Polyéthylène téréphtalate

HDPE ou **PE-HD** Polyéthylène haute densité

PVC Polychlorure de vinyle

LDPE ou **PE-BD** Polyéthylène basse densité

PP Polypropylène

PS Polystyrène



Si présence dans vos ordures ménagères de :

- Tri : Papier, plastique ou métal,
- Verre,
- Carton,
- Polystyrène,
- Équipement électrique / électronique,
- Textile,
- Déchets verts.
- Déchets en vrac.



Si présence dans votre bac de tri de :

- Tri sélectif en sac poubelles,
- D'ordures ménagères,
- Textile,
- Déchets verts,
- Verre,
- Polystyrène,
- Jouets en plastique,
- Tout autres déchets hors sélectif.



Si votre bac (ordures ménagères ou sélectif) est sale, trop lourd, celui-ci peut être refusé.

Sacs par terre ou si le bac déborde excessivement : l'excédent ne sera pas collecté.

Un bac non-conforme ne pourra être collecté. Votre bac doit être impérativement fourni par la 3CBO.

Si vous avez des questions en cas de refus, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la 3CBO.



Dans ce cas

Votre bac ne sera pas collecté !

Un disque de refus sera apposé sur la poignée de votre bac, celui-ci vous indiquera le motif du refus :

Verre

Tri sélectif

Déchèterie

Autres refus de collecte



Si vous avez des questions concernant ce refus, n'hésitez pas à contacter la 3CBO qui pourra y répondre.



Papiers, cartons et emballages



Ils sont collectés et regroupés en grands volumes afin de les transférer au centre de tri.

CENTRE DE TRI

Les déchets sont séparés mécaniquement et manuellement par flux.

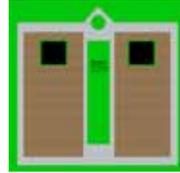


Chaque flux est ensuite envoyé vers sa filière dédiée afin d'être recyclé et valorisé pour produire de nouveaux matériaux.



Se recycle pour une nouvelle vie !

Bouteilles en verre et bocaux



Ils sont collectés et regroupés en grands volumes afin de les transférer chez le verrier.

VERRIER

Le verre est trié automatiquement par couleur.



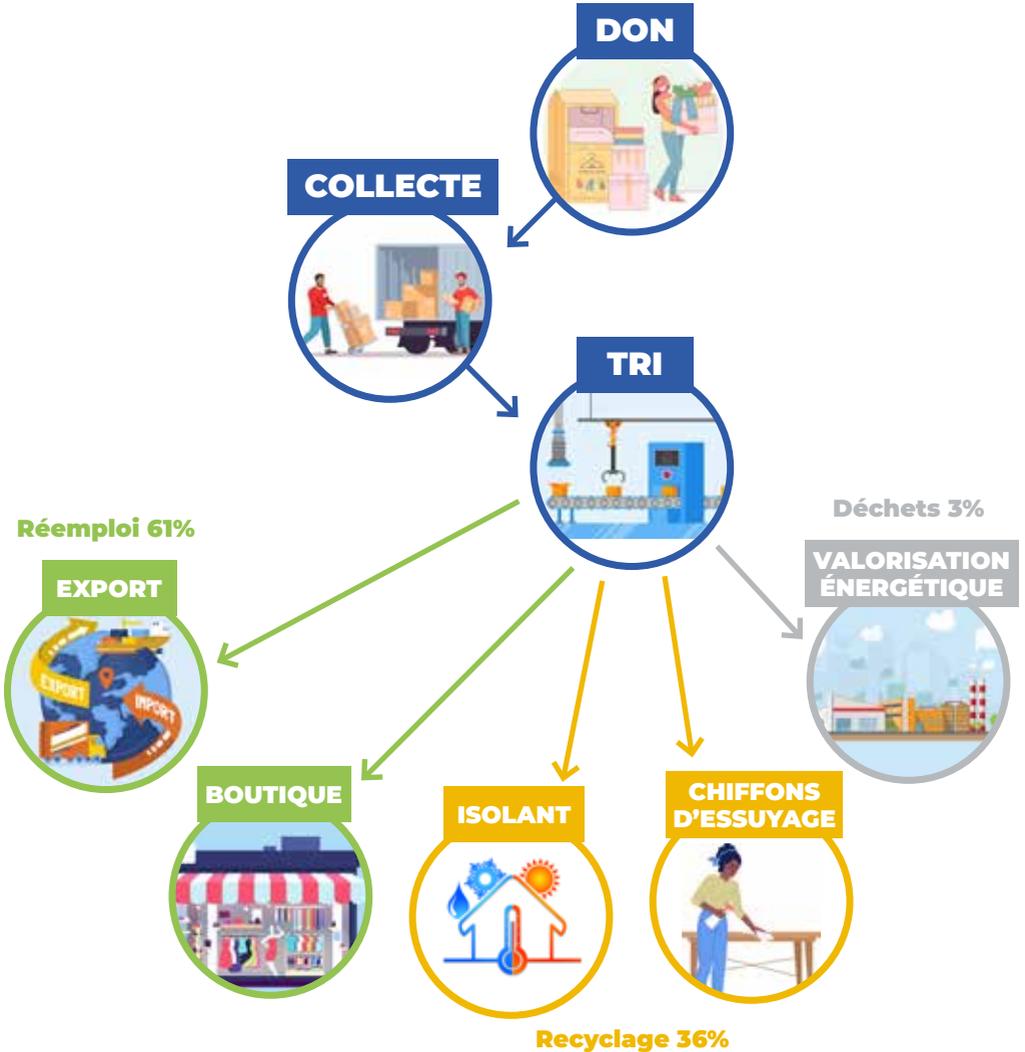
Chaque type de verre est ensuite séparé vers sa filière dédiée afin d'être recyclé pour produire de nouvelles bouteilles et bocaux.



Se recycle à l'infini !



Textiles, chaussures et petite maroquinerie

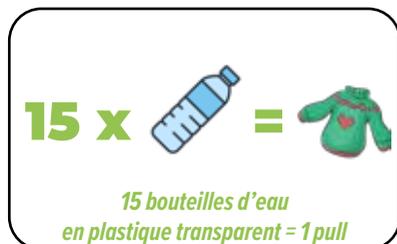
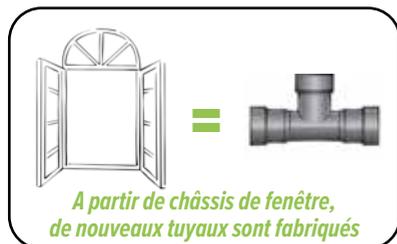




Que devient le plastique ?

Aujourd'hui, 6 familles de plastiques sont recyclées en France :

Quelques exemples :



PVC (polychlorure de vinyle) Revêtements de piscine, fils, feuilles, boîtes alimentaires.

Le plastique PVC est utilisé dans de nombreux produits de consommation courante, pour fabriquer les tuyaux de canalisations, les revêtements de sol, les encadrements de fenêtre.

Exemples de recyclage : Tuyaux, classeurs, tapis, revêtement de sol, toiles cirées.

PET (polyéthylène téréphtalate) Bouteilles d'eau et de boissons gazeuses, bouteilles d'huile et de vinaigre, sacs de cuisson, barquettes alimentaires, tasses, flacons, bouteilles de shampoing.

Le plastique PET se recycle à 100% et ne perd pas en principe ses caractéristiques fondamentales et peut donc être réutilisé à plusieurs reprises. Le PET est souvent utilisé pour la production de bouteilles à boissons. Il est à noter que son recyclage exige une extrême pureté de la matière collectée.

Exemples de recyclage : Bouteilles d'eau et de boissons gazeuses, vêtements, tapis.



PEHD (polyéthylène haute densité) Bouteilles de lait, bouteilles de shampoing, produits cosmétiques, poubelles, tubes et tuyaux, emballages semi-rigides.

Le plastique PEHD est opaque, résistant aux chocs, imperméable à l'eau, à certains produits chimiques, au gaz et aux arômes. Il est principalement utilisé dans les secteurs de l'alimentation, du médical et de la chimie. Il entre dans la fabrication de réservoirs, d'équipements sportifs, de prothèses, de produits d'emballage et de plusieurs autres éléments.

Exemples de recyclage : Flacons ménagers, bouteilles de détergent, caisses, sacs poubelles, poubelles.



PEBD (polyéthylène basse densité) Sacs poubelles, sacs réutilisables de supermarché, sacs de congélation, bâches.

Le plastique PEBD est souple, résistant aux chocs, imperméable à l'eau.

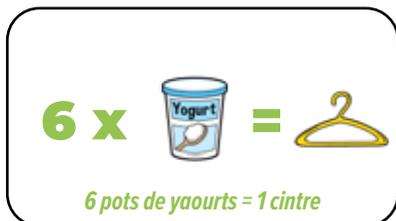
Exemples de recyclage : Sacs poubelles, enveloppes d'expédition, film d'emballage bulle, bacs à compost.



PP (polypropylène) Vaisselle en plastique, récipients alimentaires réutilisables, gourdes, emballages de beurre ou de margarine, pailles, pare-chocs, jouets.

Le plastique PP est utilisé essentiellement dans l'industrie automobile et dans l'industrie alimentaire.

Exemples de recyclage : Pots de peinture, poignées de rasoir, accessoires dans l'automobile, mobilier de jardin.



PS (polystyrène) Pots de yaourt, barquette alimentaire.

Le plastique PS est un matériau polyvalent et peu coûteux, largement utilisé dans les produits de la vie courante.

Exemple de recyclage : Cintre



Que devient le verre ?

Le verre se recycle à l'infini ! Une fois broyé, il est transformé en calcin qui servira de base à la fabrication de nouveaux bocaux, pots, flacons et autres récipients.





Que devient le papier ?

Il est tout à fait possible de récupérer les fibres qui composent le papier pour en faire une nouvelle matière première, transformée à son tour en du nouveau papier, des cartons d'emballage, des produits d'hygiène ou des matériaux d'isolation.

Le processus de recyclage du papier est relativement simple :

- Les fibres qui composent le papier sont récupérées et transformées en une pâte à papier.
- L'épuration de cette pâte à papier permet alors de filtrer, séparer et éliminer les composants chimiques et éléments étrangers au papier.
- Le désencrage permet ensuite de blanchir la pâte par l'ajout d'eau oxygénée.
- Les fibres peuvent alors rejoindre le procédé habituel de fabrication de papier, créant ainsi une nouvelle matière première.

Le papier peut se recycler de 5 à 7 fois en ne perdant rien de sa qualité.



Pour chaque tonne de papier recyclée, soit la consommation annuelle de papier de 7 personnes, on économise :





La carte de déchèterie

La carte est délivrée par le Pôle Administratif de la 3CBO. L'accès est autorisé aux véhicules au PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) inférieur à 3,5t. Vous pouvez jeter 1m³ de déchets lors de chaque passage (l'équivalent d'une grosse remorque, d'une camionnette).

En cas de déménagement, remettez votre carte au Pôle Administratif de la 3CBO.

Bénéficiaires :

Particuliers : Vous disposez de 20 passages gratuits par an et par foyer renouvelés automatiquement le 1er janvier de chaque année (non cumulable).

Si vos passages sont épuisés avant la fin de l'année, il est possible de la recharger au Pôle Administratif (10€ le passage supplémentaire).

Professionnels : L'accès est payant (Voir les tarifs avec le Pôle Administratif ou sur www.3cbo.fr).





Déchèterie de Courtenay

ZI de la plaine du Luteau

Tél. 06 75 22 23 16

Déchèterie de Château-Renard

Avenue Charles Roux

Tél. 06 79 20 89 83

Déchèterie de La Selle-sur-le-Bied

Lieu-dit «Les Glands»

Tél. 06 75 22 22 46

Ouverture

Nos déchèteries sont ouvertes toute l'année, du lundi au samedi de 9h10 à 11h50 et de 13h40 à 17h20. Elles sont fermées le dimanche et les jours fériés (sauf lundi de Pentecôte).

Condition d'accès

L'accès est réservé uniquement aux habitants des communes et aux professionnels du territoire 3CBO possédant une carte de déchèterie.

Il est interdit d'accéder à nos déchèteries à pied.



Déchets verts

Les déchets verts sont constitués des matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts (élagage, taille des haies, tonte des pelouses, feuilles mortes...). **Les souches de + 15 cm de diamètre SONT REFUSÉES.**

Déchets d'Équipement Electrique et Electronique

Les gros électroménagers Froid et Hors Froid, les petits électroménagers et les écrans (Réfrigérateur, four, grille-pain, téléviseur..).

Gravats

Déchets inertes composés des déblais, décombres et débris provenant des travaux domestiques (construction, démolition, terrassement...). **La terre est REFUSÉE.**

Métaux

Déchets constitués de métal (acier, aluminium, fonte) tels que les matériaux en fonte, en cuivre, aluminium, et d'une manière générale tous les déchets composés de matière métallique.

Bois

Tous les matériaux composés de bois : palettes, planches poutres, contreplaqué, bois de charpente, copeaux de bois, portes et châssis de fenêtre sans vitres, caisses et cageots en bois...

Mobilier

Constitué de tous les meubles démontés ou non quelle que soit leur matière (bois, métal, plastique).

Cartons

Cartons plats et ondulés de type cartons de déménagements, cartons de conditionnement (électroménagers, jouets, mobiliers...).

Pneus

Pneumatiques : véhicules légers de particuliers, déjantés, provenant des véhicules de tourisme, camionnettes ou 4x4 motos) et pneus des véhicules 2 roues de particuliers, déjantés, provenant de motos ou scooters. **Quantité limitée à 4 pneus par an et par habitant.**

Textiles

Textiles d'habillement, des vêtements usagés et lingerie de maison. Sont également acceptées les chaussures et la maroquinerie.



Tout venant

Laine de verre, polystyrène, tuyauterie PVC, plâtre..

Les huiles végétales

Les cartouches d'encre

Déchets dangereux

Les déchets ménagers spéciaux et/ou les contenants (même vides) ayant contenu :

Les acides : acide sulfurique, chlorhydrique...

Les bases : dégraissant, ammoniacque, soude caustique...

Les produits pâteux : pots de peinture, vernis, colles, et résines...

Les produits phytosanitaires : pesticides, engrais, dés herbants et tout autre produit de Jardinage.

Les solvants : acétone, white spirit, toluène, diluant...

Les produits carburants : essence, gasoil...

Les produits comburants : dioxygène, oxygène comprimé, ozone, tétraoxyde d'azote...

Les huiles minérales : huile de vidange automobile.

Les piles, accumulateurs et batteries provenant des appareils électriques des ménages ;

Les batteries des véhicules automobiles ;

Les aérosols non vides ou ayant contenu des produits corrosifs, toxiques ;

Les produits toxiques non identifiés ;

Les bidons vides ayant contenu des produits dangereux.

Les radiographies

Elles contiennent des sels d'argent susceptibles de polluer les milieux naturels s'ils ne sont pas traités correctement. A ce titre, elles sont considérées comme un déchet dangereux qui ne peut pas être éliminé via la filière conventionnelle d'élimination des déchets ménagers.

Les capsules Nespresso®

Les ampoules et néons

Les batteries



Bientôt de nouvelles filières de tri en déchèterie

Conformément à la loi AGEC, (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), de nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) de tri vont prochainement voir le jour dans nos déchèteries. Une partie des consignes de tri en déchèterie va ainsi évoluer.

Cela concerne :

- les articles de sport et de loisirs (ASL),
- les articles de bricolage et de jardinage thermiques (ABJ),
- les articles de bricolage et de jardin non thermiques (ABJ),
- les jeux et jouets (JJ),
- le plâtre et les menuiseries.



Sport et loisirs (ASL)



Jeux et jouets (JJ)



Bricolage et jardin (AB)



Produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB)



Au regard de ces changements importants, les usagers devront impérativement demander conseil auprès des agents de déchèterie avant de déposer leurs déchets dans les contenants. Ces derniers sont formés et qualifiés pour répondre aux différentes demandes.

Déchèterie concernée	Courtenay	Château-Renard	La Selle-sur-le-Bied
Articles de bricolage et jardinage thermique	X		X
Articles de bricolage et jardinage non thermique	X	X	X
Articles de sport et loisirs	X	X	
Jeux et jouets	X	X	X
Plâtre	X	X	X
Menuiserie	X	X	X



Qu'est-ce que le compostage ?

Il s'agit d'un engrais naturel, fait maison, qui est le résultat de la décomposition de débris organiques, principalement d'origine végétale. Des milliards d'êtres vivants (vers, insectes, champignons, bactéries) s'associent pour « détricoter » ces matières organiques issues de nos cuisines et jardins. Les plus gros sont les vers de terre, les plus petits – les bactéries – sont si minuscules qu'on en compte 5 à 7 milliards dans une poignée de compost. Il faut environ une année pour que les matières mises à composter soient utilisables par le jardinier.

Pourquoi composter ?

1. Pour alléger considérablement le poids de ses poubelles et le nombre de rotations jusqu'au conteneur. **25 à 40% des déchets sont compostables.**
2. Pour disposer d'un engrais naturel de qualité qui servira à fertiliser et améliorer la qualité du sol ou du terreau. **Le compost ne s'utilise pas pur il faut le mélanger avec de la terre.**
3. Pour mieux comprendre le cycle naturel de transformation d'une matière organique en une matière fertilisante. Les « déchets » d'autrefois deviennent une source de richesse, agronomiquement parlant.
4. Pour disposer de légumes et autres plantes saines, excellentes en cuisine.

Matières vertes ou matières brunes ?

Pour se lancer dans l'élaboration d'un compost, il faut commencer par identifier la matière que l'on souhaite composter.

Pas besoin pour cela d'être biologiste. Un simple examen visuel est déjà porteur d'indices. Le jardinier qui fait son compost distingue les matières vertes des matières brunes.

NE PAS METTRE :

De verre, métaux, plastiques, tissus, couches, produits chimiques ou tout autres déchets non compostable.

MATIÈRES HUMIDES

MATIÈRES VERTES AZOTÉES

Epluchures
Herbes fraîches
Marc de café
Fruits et légumes abimés
Restes de repas

MATIÈRES SÈCHES

MATIÈRES BRUNES CARBONÉES

Feuilles mortes
Brindilles
Sciure et copaux de bois
Essuie-tout
Cartons, papier journal



Quels déchets composter ?

Équilibre carbone – azote pour un bon compost.

L'équilibre entre ces deux éléments est la clé pour faire un bon compost. Vous avez deux types de « matériaux » que vous pouvez composter :

- **Les matières vertes contiennent davantage d'eau, d'azote** : fraîches, jeunes et tendres.
Ex : tonte de gazon, épluchures, reste de repas, fanes issues du potager...
La décomposition de ces éléments est rapide mais donne très peu de matière organique, peu de structure à la terre, peu d'humus. Par contre, cela donne un amendement très nutritif et très fertilisant.
- **Les matières brunes sont plus coriaces, riches en carbone** : plus secs, fermes, marron, durs, vieux. Ex : les feuilles d'arbre, la paille, la sciure de bois, les petites branches, le broyat végétal.
Ils se dégradent très lentement, mais créent beaucoup plus d'humus, de structure, et les champignons bénéfiques pour votre terre l'adorent !





Réemploi ou seconde main

De nombreuses plateformes ou boutiques vous proposent maintenant la seconde main à moindre coût (vêtements, jeux-jouets, décoration...).

Réparation

Un vélo, un grille-pain... parfois une simple réparation et c'est reparti !

Besoin d'un coup de pouce : <https://www.reparcafe-ouanne.fr/>

Réutilisation

Un objet qui ne vous est plus utile, peut l'être pour une autre personne...

La réutilisation est donc une **opération qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en le détournant** éventuellement de son usage initial.

Ressource

Voyez en vos « déchets » une ressource. Les déchets végétaux (tontes de pelouse, brindilles, branchages, feuilles mortes, tailles d'arbres...) sont une ressource pour le jardin et les plantes. En les utilisant en paillage, en les compostant, ils deviennent de l'engrais, nourrissent les sols, et vous évitez des trajets en déchèterie.

Echange

Les boîtes à livres vous permettent de prendre, de donner ou d'échanger des livres gratuitement.

Don

Pensez à donner aux plus démunis, aux associations...



ASTUCE ! Pensez à acheter vos parfums en rechargeable, ou bien emmener votre flacon vide en parfumerie, cela vous permettra de bénéficier d'une remise sur votre nouvel achat *

*Voir conditions en magasin



Vous souhaitez acheter un composteur ?

Vous avez besoin d'une location de benne
pour débarrasser un logement ?

Besoin de faire une demande de carte de déchèterie,
ou le rechargement de celle-ci ?

Nouvel arrivant, vous avez besoin d'un bac d'ordures ménagères ?
Votre bac a été volé ou cassé ?
Ou simplement votre composition familiale a changé.

Une réclamation à faire suite à la collecte ?

Dorénavant, vous trouverez en ligne tous les formulaires
qui vous permettent d'effectuer ses démarches sur

www.3cbo.fr



TRIER, RECYCLER, C'EST PRÉSERVER !



ACCUEIL 3CBO

Pôle Administratif

569 Route de Châtillon Coligny

45220 CHÂTEAU-RENARD

Tél. 02 38 95 25 15

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30